

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

Référence
2022_29

Objet de la délibération
Attribution des bons d'achat de Noël

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	6

Date de la convocation
15/09/2022

Date d'affichage
15/09/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE  
Le : 22/09/2022

Et

Publication ou notification du :  
22/09/2022

L' an 2022 et le 21 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

**Présents** : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) : Mmes : LAVAL GWENDOLINE, TRISTANT AURELIE, M. STEVENIN GEOFFREY

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE, M. LAVAL JEAN-MARIE

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NANCY DOMINIQUE

**Objet de la délibération** : Attribution des bons d'achat de Noël

Madame La Maire expose ce qui suit :

A ce jour, il est attribué un bon d'achat de 40 euros à toute personne domiciliée à la commune âgée de 65 ans et plus, à utiliser chez un des commerçants figurant sur la liste jointe au bon avant le 15 janvier.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame la Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote,
- A l'unanimité

**DÉCIDE**

- D'attribuer un bon d'achat de 40 euros à toute personne domiciliée à la commune âgée de 65 ans et plus
- D'annexer au bon d'achat la liste des commerçants autorisés : ceux des communes de Boulzicourt et Poix-Terron ainsi que les commerçants itinérants desservant la commune d'Yvernaumont
- D'inscrire les crédits correspondant au budget de la collectivité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/09/2022  
Le Maire  
JOSETTE PELTIER

Le secrétaire de séance  
DOMINIQUE NANCY

